

La Burtignière

- 108 -

81 La Burtignière

Propriétaire	: Commune de Morges
Exploitant	: Haldi Robert, St-Oyens
Altitude	: 1035 - 1080 m (bâtiment: 1047 m)
Surface pâturable épurée	: 55 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 65 vaches 13 grandes génisses de 2 à 3 ans 54 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant, sauf 15 vaches louées
Durée moyenne du pacage	: 135 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère et de beurre. Les sous-produits sont donnés aux porcs
Personnel	: un fromager-vacher aidé de 4 vachers

Conditions naturelles et économiques

Compris entre l'Orbe au nord-ouest et la forêt qui recouvre le flanc droit de la vallée, ce pâturage présente une configuration légèrement ondulée et de grands plateaux. Les marais et les tourbières occupent près de la moitié de sa superficie. Les parties plus saines produisent un bon fourrage, mais la proportion de mauvaises plantes est souvent importante. On remarque passablement de chardons, vératres, orties, boutons d'or, ainsi que des églantiers et des sapelots sur la moitié sud-est surtout. Quelques trous dans le marais présenteraient des risques d'enlissement pour les animaux qui voudraient s'y abreuver; c'est la raison pour laquelle on les a entouré de clôtures. Mais le plus grand danger est représenté par la route qui traverse la propriété dans toute sa longueur. La circulation y est rapide et il s'est déjà produit des accidents. Une solution doit être recherchée afin d'éviter la traversée de cette voie avec le bétail. On devrait aussi songer à installer des clôtures plus efficaces qu'un simple fil de fer ou la clôture électrique en bordure de cette route.

Le bois de feu est fourni par la commune de Morges. Les frais de bûcheronnage restent à la charge de l'amodiateur.

Le chalet situé non loin de la route est facilement accessible. En revanche, le passage de certains endroits humides sur le pâturage posait des problèmes, tant pour le bétail que pour les véhicules agricoles et on a dû consolider le terrain par des colmatages. On transforme la production laitière en fromage de gruyère, les résidus étant mis en valeur par les porcs. La rotation de la pâture se pratique avec 4 parcs, les laitières broutant séparément. Le bétail peut boire à 5 bassins bien alimentés par des sources et à l'Orbe. Une réserve de foin et de la paille pour la litière sont amenés de plaine. Le fumier s'entrepasse à même le sol. Son évacuation a lieu l'automne avec un épandeur. L'écoulement des étables s'en va dans une fosse de 40 m³ de capacité qu'on vidange au moyen d'une bossette à pression. Une bonne fumure d'engrais complet est appliquée au printemps.

Bâtiment

Cette exploitation est pourvue d'un chalet-étable en maçonnerie construit en 1588. Sa toiture recouverte de tôle a été rénovée en 1969. Le personnel dispose de 4 chambres à

coucher. La cuisine se situe dans le local de fabrication. Le courant électrique est installé, de même que l'eau provenant d'une source. On fait le fromage dans une grande chaudière en cuivre suspendue sur le feu. Le brasseur, la centrifuge et la baratte sont entraînés par un moteur électrique. Ces installations, ainsi que les presses à fromage, appartiennent à l'amodiateur. On trouve également une cave pour entreposer le fromage et une chambre à lait. 82 UGB trouvent place dans deux étables doubles et une étable simple dont le sol est entièrement revêtu de bois. Il n'existe pas de crèches. Au nord-est, à côté de la partie habitable se trouve un pan de toit sous lequel on remise les véhicules agricoles. La porcherie occupe l'autre extrémité du bâtiment.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les mauvaises plantes et poursuivre l'essartage
- creuser des canaux à ciel ouvert afin d'assainir un peu le terrain
- installer de bonnes clôtures fixes en bordure de la route
- étudier la possibilité de construire un passage à bétail sous la route
- bétonner l'aire à fumier
- remplacer les plafonds des étables
- remplacer le chéneau sur le devant du chalet

Georges Vagnières, Cadastre de la production agricole, 1972



La Burtignière, ancienne version, avec encore l'antique cheminée



La Burtignière, rajout d'une cheminée, transformation de l'ancienne ainsi que de la muraille à gauche



La Burtignière vue des hauts du chalet de Praz-Rodet. Des espaces immenses et plats comme une galette pouvant nourrir d'importants troupeaux. Sur les hauts, à gauche, le chalet du Milieu de la commune de Bursins.



Notice historique

Il en faut revenir une fois encore à l'histoire du vaste mas de Praz-Rodet. Celui-ci avait été acquis de l'abbé de l'abbaye du lac de Joux, on s'en souvient, par les deux communes de Bursins et de Burtigny en 1527.

Dès l'arrivée des Bernois la commune du Lieu proteste et fait invalider l'acte. Nouvel abergement, en 1543, cette fois-ci en faveur des trois communes concernées.

Le Lieu aura du territoire à l'ouest de l'Orbe, les deux autres communes de plaine à l'est.

Bursins et Burtigny restent en indivision quelque 20 ans après l'acte de 1543. Puis ils se partagent. On ne sait trop pour quelles raisons, mais Burtigny se montre moins intéressée par le lot et ne garde au final que le territoire qui portera désormais le nom de Burtignière. Il est à supposer que c'est à ce moment-là que le premier chalet fut construit.

Le 10 décembre 1588, la commune de Burtigny revend son mas à la commune de Morges. On parle d'une surface de 1000 hectares dans l'article sur les propriétés de cette dernière commune à la Vallée, ce qui représente 10 km². Nous croyons pouvoir dire que cette surface ne correspond pas à la réalité et qu'elle était assurément de dimensions moindres, comprenant surtout la zone proche de l'Orbe où fut précisément bâti le chalet. Georges Vagnières signale une construction de 1588. A-t-il repéré une date sur une pierre de réemploi à voir sur la façade principale du chalet ? Toujours est-il que cette date correspond

à celle du rachat de la propriété par la commune de Morges. Est-ce donc celle-ci qui construisit le premier chalet sur ce territoire ? Le chalet probablement mis en place par la commune de Burtigny dès le partage avec Bursins fut-il remplacé par une construction de dimensions supérieures ? Nous ne le savons pas.

Toujours est-il que la commune de Burtigny, en 1588, avait cédé la totalité de ses propriétés à la commune de Morges et que désormais elle n'aurait plus rien à faire à la Vallée.